



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E54085

VALABLE JUSQU'AU 18/10/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1937

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/02/2016
100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE

Siret : 545 820 094 00039

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 11 011667R

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 143605763

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 143605763

Situation fiscale et sociale : A jour au 08/06/2023

Raison sociale : SERVIGNAT ETABLISSEMENTS

930 AVENUE LÉON BLUM
BP 607
01506 AMBERIEU EN BUGEY CEDEX

Téléphone : 04 74 38 27 44

Portable :

Site Internet :

E-mail : servignat-sas@servignat.com

Responsabilité légale :

SERMIC SERVIGNAT NICOLAS PRÉSIDENT / SERVIGNAT NICOLAS PRÉSIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL / VANHOLDER JEAN CLAUDE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 04 74 38 18 87

Effectif moyen : 32

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	21/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/09/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	21/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	26/03/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	26/03/2024
o Ventilation mécanique	26/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.